

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
ARRETEE AU 30/06/2007**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2007**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV arrêtés au 30 Juin 2007 qui font apparaître un actif net de 3.160.968 D pour un capital social de 3.631.600 D et une valeur liquidative égale à 87^d,040 par action.

Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV arrêtée au 30 juin 2007 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Au 30 Juin 2007, les actions MAGASIN GENERAL détenues par l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV ont été valorisées sur la base du cours moyen pondéré du 27 Juin 2007.

Le Conseil du Marché Financier ayant décidé le 28 Juin 2007 la suspension de la cotation de ce titre.

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

BILAN

Arrêté le 30/06/2007

ACTIF	Note	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	2,417,465.043	2,085,077.914	2,447,904.502
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1,359,320.710	1,166,016.877	1,405,428.182
Emprunts obligataires		946,113.092	791,470.917	956,720.444
Autres valeurs		112,031.241	127,590.120	85,755.876
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		748,829.308	593,869.384	661,284.857
Placements monétaires	AC 2	747,970.078	572,666.619	660,230.531
Disponibilités		859.230	21,202.765	1,054.326
Créances d'exploitation	AC 3	13,362.034	10,547.659	0.000
Créances d'exploitation		13,362.034	10,547.659	0.000
Autres actifs	AC 4	0.000	502.274	183.082
Autres actifs		0.000	502.274	183.082
TOTAL ACTIF		3,179,656.385	2,689,997.231	3,109,372.441
PASSIF		30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006
Opérateurs créditeurs	PA 1	9,165.359	8,459.129	9,394.400
Créditeurs divers	PA 2	9,523.427	12,101.141	17,465.603
TOTAL PASSIF		18,688.786	20,560.270	26,860.003
Capital	CP 1	3,114,608.949	2,608,027.391	3,008,336.773
Capital en nominal	CP 2	3,631,600.000	3,442,500.000	3,707,200.000
Capital en début de période		3,707,200.000	4,035,900.000	4,035,900.000
Emission en nominal		878,800.000	1,272,100.000	2,498,800.000
Rachat en nominal		-954,400.000	-1,865,500.000	-2,827,500.000
Sommes non distribuables		-516,991.051	-834,472.609	-698,863.227
Sommes non distribuables exercices antérieurs		-698,863.227	-1,198,575.554	-1,198,575.554
Sommes non distribuables exercice en cours		181,872.176	364,102.945	499,712.327
Sommes distribuables		46,358.650	61,409.570	74,175.665
Sommes distribuables exercices antérieurs		31.016	23.289	25.080
Sommes distribuables de l'exercice en cours		46,327.634	61,386.281	74,150.585
ACTIF NET		3,160,967.599	2,669,436.961	3,082,512.438
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3,179,656.385	2,689,997.231	3,109,372.441

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Etat de résultat
Arrêté le 30/06/2007

	Note	Période du 01/04/2007 au 30/06/2007	Période du 01/01/2007 au 30/06/2007	Période du 01/04/2006 au 30/06/2006	Période du 01/01/2006 au 30/06/2006	Période du 01/01/2006 au 31/12/2006
a- Dividendes	PR 1	40,474.270	40,474.270	56,875.738	56,875.738	57,460.738
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1	11,818.309	23,506.720	9,798.825	19,489.975	43,142.173
c- Revenus des placements monétaires	PR 2	7,022.367	13,647.163	6,240.271	15,030.444	26,887.891
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		59,314.946	77,628.153	72,914.834	91,396.157	127,490.802
- Charges de gestion des placements	CH 1	-9,165.359	-18,565.497	-8,459.129	-16,728.050	-34,544.253
- Revenus Nets des placements		50,149.587	59,062.656	64,455.705	74,668.107	92,946.549
- Autres produits		0.000	0.000	0.000	0.000	0.061
- Autres charges	CH 2	-7,521.076	-14,025.391	-6,347.479	-11,441.984	-22,100.908
RESULTAT D'EXPLOITATION		42,628.511	45,037.265	58,108.226	63,226.123	70,845.702
Régularisation du résultat d'exploitation		1,311.361	1,290.369	-1,900.197	-1,839.842	3,304.883
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		43,939.872	46,327.634	56,208.029	61,386.281	74,150.585
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1,311.361	-1,290.369	1,900.197	1,839.842	-3,304.883
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-46,484.539	15,258.646	-1,886.641	152,198.449	315,816.349
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		31,858.599	157,299.176	38,043.928	60,699.694	87,902.805
Frais de négociation		-652.830	-1,810.941	-885.768	-2,187.156	-3,256.579
Résultat non distribuable		-15,278.770	170,746.881	35,271.519	210,710.987	400,462.575
RESULTAT NET DE LA PERIODE		27,349.741	215,784.146	93,379.745	273,937.110	471,308.277

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Etat de variation de l'actif net
Arrêté le 30/06/2007

	Période du 01/04/2007 au 30/06/2007	Période du 01/01/2007 au 30/06/2007	Période du 01/04/2006 au 30/06/2006	Période du 01/01/2006 au 30/06/2006	Période du 01/01/2006 au 31/12/2006
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	27,349.741	215,784.146	93,379.745	273,937.110	471,308.277
a- Résultat d'exploitation	42,628.511	45,037.265	58,108.226	63,226.123	70,845.702
b- Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	-46,484.539	15,258.646	-1,886.641	152,198.449	315,816.349
c- Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	31,858.599	157,299.176	38,043.928	60,699.694	87,902.805
d- Frais de négociation de titres	-652.830	-1,810.941	-885.768	-2,187.156	-3,256.579
AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-66,796.000	-66,796.000	-71,292.768	-71,292.768	-71,292.768
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	146,452.130	-70,532.985	-402,122.035	-444,900.410	-229,196.100
a- Souscriptions					1,956,315.337
Capital	418,300.000	878,800.000	644,600.000	1,272,100.000	2,498,800.000
Régularisation des sommes non distribuables	-59,040.028	-127,088.027	-151,343.934	-321,128.811	-584,500.757
Régularisation des sommes distribuables	3,072.343	12,461.199	6,303.382	18,420.803	42,016.094
b- Rachat					-2,185,511.437
Capital	-245,500.000	-954,400.000	-1,174,100.000	-1,865,500.000	-2,827,500.000
Régularisation des sommes non distribuables	33,759.322	138,213.322	282,497.152	474,520.769	683,750.509
Régularisation des sommes distribuables	-4,139.507	-18,519.479	-10,078.635	-23,313.171	-41,761.946
VARIATION DE L'ACTIF NET	107,005.871	78,455.161	-380,035.058	-242,256.068	170,819.409
AN 4 - ACTIF NET					
a- en début de période	3,053,961.728	3,082,512.438	3,049,472.019	2,911,693.030	2,911,693.029
b- en fin de période	3,160,967.599	3,160,967.599	2,669,436.961	2,669,436.961	3,082,512.438
AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS					
a- en début de période	34,588	37,072	39,720	40,359	40,359
b- en fin de période	36,316	36,316	34,425	34,425	37,072
VALEUR LIQUIDATIVE	87.040	87.040	77.543	77.543	83.149
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3.38%	14.29%	13.64%	20.24%	17.81%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêtés au 30/06/2007**

I – Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2007 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; sinon à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 30 juin ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

A signaler que les états financiers de la SICAV HANNIBAL sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

**AC 1 : Note sur le portefeuille titres
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 30/06/2007**

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2007	% l'Actif Net
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>		<u>964,956.291</u>	<u>1,359,320.710</u>	<u>43.00%</u>
ADWYA	24,978	57,948.960	95,915.520	3.03%
ATB	10,500	32,935.226	53,623.500	1.70%
ATL	3,300	73,737.904	95,040.000	3.01%
BH	4,250	37,480.524	91,430.250	2.89%
BHNS7	566	11,886.000	11,965.240	0.38%
BIAT	2,100	51,643.239	77,280.000	2.44%
BIATNS06 (1/4)	1,425	41,695.500	38,047.500	1.20%
BT	1,700	111,138.764	156,400.000	4.95%
BTEI	6,000	137,690.007	180,312.000	5.70%
MAG GEN	2,200	73,653.300	74,588.800	2.36%
MONOPRIX	1,000	51,278.917	69,337.000	2.19%
SFBT	2,261	82,742.298	161,435.400	5.11%
TLS	11,261	109,346.604	145,334.466	4.60%
UIB	6,052	80,091.108	93,775.740	2.97%
<u>Droits</u>				
ADWDA07	24,978	5,744.940	9,316.794	0.29%
BHDA07	4,245	5,943.000	5,518.500	0.17%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>111,932.284</u>	<u>112,031.241</u>	<u>3.54%</u>
ALYSSA	1,113	111,932.284	112,031.241	3.54%
<u>Obligations BTA Ligne</u>		<u>924,620.600</u>	<u>946,113.092</u>	<u>29.93%</u>
BTA022015	360	361,902.000	369,745.068	11.70%
BTA062008	257	264,739.600	265,500.038	8.40%
BTA072007	297	297,979.000	310,867.986	9.83%
TOTAL		2,001,509.175	2,417,465.043	76.48%

**AC 2 : Note sur les placements monétaires
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 30/06/2007**

Désignation	Date d'Acquisition	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2007	% l'Actif Net
<u>BTCT</u>					
13/11/2007	08/11/2006	100	94,787.979	97,384.163	3.08%
13/11/2007	09/01/2007	180	172,220.238	175,648.205	5.56%
13/11/2007	30/03/2007	50	48,376.172	48,895.727	1.55%
13/11/2007	10/04/2007	278	269,393.622	271,944.664	8.60%
11/12/2007	12/12/2006	55	52,182.493	53,397.767	1.69%
08/04/2008	11/06/2007	45	43,056.753	43,155.543	1.37%
08/04/2008	13/06/2007	60	57,425.427	57,544.009	1.82%
Total			737,442.684	747,970.078	23.66%

**PR 1 : Note sur les revenus du portefeuille titres
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 30/06/2007**

Désignation	Période du 01/04/2007 au 30/06/2007	Période du 01/04/2006 au 30/06/2006
<u>Revenus des Actions et valeurs assimilées</u>	<u>37,376.100</u>	<u>50,533.500</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>3,098.170</u>	<u>6,342.238</u>
<u>Revenu des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>11,818.309</u>	<u>9,798.825</u>
Revenu des obligations Etat	11,818.309	9,798.825
Revenu des obligations privées	0.000	0.000
TOTAL	52,292.579	66,674.563

PR 2 : Note sur les revenus des placements monétaires
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 30/06/2007

Désignation	Période du 01/04/2007 au 30/06/2007	Période du 01/04/2006 au 30/06/2006
Intérêts des bons de trésor	7,022.367	6,240.271
Total placements monétaires	7,022.367	6,240.271

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 30/06/2007

	Mvt sur le	Mvt sur l'Actif
Capital début de période au 31/12/2006	3,008,336.773	3,008,336.773
Souscriptions de la période	878,800.000	878,800.000
Rachats de la période	-954,400.000	-954,400.000
Autres mouvements	181,872.176	228,230.826
- Variation des plus ou moins values et frais de	170,746.881	170,746.881
- Régularisation sommes non distribuables	11,125.295	11,125.295
- Sommes distribuables de la période		46,358.650
Montant fin de période au 30/06/2007	3,114,608.949	3,160,967.599

CP 2 : Note sur le capital
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 30/06/2007

Capital au 31/12/2006	
* Montant	3,707,200.000
* Nombre de titres en circulation	37,072
* Nombre d'actionnaires	107
Souscriptions Réalisées	
* Volume	878,800.000
* Nombre de titres émis	8,788
Rachats Effectués	
* Volume	954,400.000
* Nombre de titres rachetés	9,544
Capital au 30/06/2007	
* Volume	3,631,600.000
* Nombre de titres en circulation	36,316
* Nombre d'actionnaires	115

Notes sur le passif et autres actifs
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 30/06/2007

	Libelle	30/06/2007
AC 3	Créances d'exploitation	13,362.034
	Dividende à recevoir	13,362.034
AC 4	Autres Actifs	0.000
	RaS sur BTA	0.000
PA 1	Opérateurs créditeurs	9,165.359
	Frais du Gestionnaire	3,356.544
	Frais du Dépositaire	580.886
	Frais du Distributeur	5,227.929
PA 2	Créditeurs divers	9,523.427
	Etat retenue à la source	0.000
	Redevance CMF	251.670
	Charges à payer ex. ant.	-1,887.373
	Budget des charges à payer ex. en cours	11,159.130
	Budget des charges à payer ex. en cours	11,159.130
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en	11,560.094
	Charges payées sur exercice en cours	-400.964
	Charges à payer sur l'exercice 2007	23,311.792
	Jetons de présence 2007	12,750.000
	Honoraire commissaires aux comptes	6,600.600
	Frais Assemblée	1,794.178
	Frais de publication au bulletin CMF	602.100
	Taxe revenant aux collectivités locales	450.000
	Réajustement sur Budg. Des Chg.Ant.	1,114.914

Notes sur les charges et produits de gestion
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 30/06/2007

	Libelle	30/06/2007
<u>CH 1</u>	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>18,565.497</u>
	Rémunération du Gestionnaire	6,755.413
	Rémunération du Dépositaire	1,181.017
	Rémunération du Distributeur	10,629.067
<u>CH 2</u>	<u>Autres charges</u>	<u>14,025.391</u>
	Redevance CMF	1,501.206
	Services bancaires et assimilés	932.189
	Charges diverses	29.202
	Impôts, taxes et versements assimilés	2.700
	Dotations aux provisions	11,560.094